

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vevey, le 8 mai 2020

PREMIERE PHASE DE DECONFINEMENT POUR L'ADMINISTRATION VEVEYSANNE

Mesdames et Messieurs,

L'administration communale de la Ville de Vevey rouvre progressivement ses guichets à la population dès le 11 mai. Des plans de protection destinés à la fois au personnel et au public permettront de respecter les directives sanitaires émises par l'OFSP. Dans ce contexte, la séance du Conseil communal du 14 mai a été déplacée aux Galeries du Rivage.

Particulièrement attentive à l'évolution de la situation sanitaire dans le pays et en accord avec la décision du Conseil fédéral d'un déconfinement par étapes dès le 27 avril 2020, la Municipalité de Vevey a décidé de rouvrir progressivement les services de l'administration communale au public à partir du 11 mai 2020, tout en respectant les règles d'hygiène et de distance sociale exigées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Dès ce lundi 11 mai, les guichets du Greffe municipal, du Bureau de l'information, de la Direction des finances, de la Direction des affaires sociales, logement et intégration-gérances seront ouverts à la population selon les horaires habituels. La bibliothèque municipale et les trois musées sous l'égide de la Ville de Vevey rouvriront également leurs portes.

Pour les autres services de l'administration communale, la prise de rendez-vous est maintenue mais ces services restent toujours accessibles par téléphone, courriel ou courrier. Les enquêtes publiques sont, elles, consultables à la Direction de l'urbanisme selon des horaires spécifiques et sans rendez-vous.

Toutes les informations utiles sont recensées à l'adresse www.vevey.ch/coronavirus

Le retour au travail sur site des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Vevey se fera aussi de façon progressive. Il s'accompagne d'un plan de protection conforme aux normes sanitaires de l'OFSP.

Dans le cadre de la reprise de l'exercice des droits politiques, comme l'autorisent le Conseil d'Etat vaudois et la Préfecture du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut, le Conseil communal de Vevey se réunira le 14 mai prochain dans la salle des Galeries du Rivage, traditionnellement dévolue à la pratique du basketball ; un lieu qui garantit le respect des directives fédérales, notamment de distanciation sociale. Reprendre le débat démocratique répond également à la volonté de l'Exécutif veveysan.

La Préfecture a parallèlement validé la date du 21 juin 2020 pour la tenue de l'élection complémentaire à la Municipalité de Vevey, laquelle doit désigner le successeur du municipal Etienne Rivier, démissionnaire au 31 juillet 2020. Le délai de dépôt des listes de candidatures est fixé au 25 mai à 12h. En cas de second tour, la date retenue est celle du 12 juillet 2020.

